

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>er</sup> MARS 2023

Mairie d'Ussel  
Département de la Corrèze

Date de la convocation : **22 février 2023**  
Nombre de conseillers en exercice : **29**

Nombre de conseillers présents : **25**  
Nombre de pouvoirs : **4**

Le premier mars deux-mille-vingt-trois à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Ussel, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Christophe ARFEUILLERE, Maire d'Ussel.

**Étaient présents 25 membres du Conseil Municipal :**

M. Christophe ARFEUILLERE ; Mme Maryse BADIA ; M. Gille BARBE ; Mme Nicole BERTHON ; Mme Chrystèle BOYER ; M. Michel BUCHE ; M. Patrick COURTEIX ; M. Pierrick CRONNIER ; Mme Sandra DELIBIT ; M. Sébastien DEVALIERE ; M. Yoann FIANCETTE ; M. Jean-Pierre GUITARD ; Mme Mady JUNISSON ; Mme Marilou PADILLA-RATELADE ; Mme Martine PANNETIER ; Mme Céline PARRAIN ; M. Michel PESTEIL ; M. Bruno RAYNAUD ; Mme Sophie RIBEIRO ; Mme Tessa SAUBESTY ; M. Jean-Marc SAUVIAT ; M. Adrien SEIXAS ; Mme Françoise TALVARD ; Mme Patricia TILLET et Mme Michèle VALIBUS.

**Ont donné procuration 4 membres du Conseil Municipal :**

M. Tony CALLA à Mme Sandra DELIBIT ; M. Tony CORNELISSEN à M. Christophe ARFEUILLERE ; M. Philippe PELAT à M. Michel PESTEIL et Mme Elisabeth VENTADOUR à Mme Françoise TALVARD.

**Secrétaire de séance :** Mme Maryse BADIA

**Numéro :** DL20230301-015

**Matière :** 4.1.6 - Fonction publique – personnels titulaires et stagiaires et la F.P.T. – autres

**Objet :** FIXATION DES TARIFS DANS LE CADRE DE PRESTATIONS DU PERSONNEL COMMUNAL

Considérant la nécessité de fixer les tarifs pour l'année 2023 des personnels communaux dans le cadre des prestations auprès des partenaires extérieurs de la commune d'Ussel,

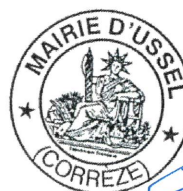
Considérant le Glissement Vieillesse Technicité moyen et la hausse du point d'indice intervenu en 2022,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide, d'approuver les tarifs ainsi qu'il suit :**

FILIERE	CADRE D'EMPLOI	COUT HORAIRE 2023
Technique	Ingénieur Territorial	35,00 €
	Technicien Territorial	32,50 €
	Agent de Maîtrise Territorial	24,00 €
	Adjoint Technique Territorial	21,50 €
Administrative	Attaché Territorial	32,00 €
	Rédacteur Territorial	27,00 €
	Adjoint Administratif Territorial	22,50 €
Animation	Animateur Territorial	26,50 €
	Adjoint d'animation Territorial	20,50 €
Sportive	Educateur des APS	27,50 €
	Puéricultrice territoriale	26,00 €
	Assistant Socio-Educatif Territorial	23,50 €
	Educateur de Jeunes Enfants Territorial	28,00 €
	Agents Territoriaux Spécialisés des Ecoles Maternelles	23,50 €
	Auxiliaire de Puériculture Territoriale	22,50 €
Culturelle	Attaché de conservation du patrimoine	25,00 €
	Adjoint Territorial du patrimoine	20,50 €

*Fait en Mairie d'Ussel, le 1<sup>er</sup> mars 2023*

Accusé de réception en préfecture  
019-211927504-20230301-DL20230301-015-DE  
Date de télétransmission : 02/03/2023  
Date de réception préfecture : 02/03/2023  
Date de mise en ligne : 02/03/2023



Le Maire,  
Vice-Président du  
Conseil Départemental de la Corrèze

  
Christophe ARFEUILLERE